

RÈGLEMENT

6^{ème} édition du Trail de la Tour • 100% féminin • en duo

13 SEPTEMBRE À BELMONT

2 parcours

PRÉAMBULE

La 6^{ème} édition du « Trail de la Tour » est un événement WooA – **WO**man **O**utdoor **A**ctivities organisé par l'association « RAID2VOUS », dit l'organisateur.

Il se déroulera le Dimanche 13 Septembre 2026 à Belmont (67-Bas-Rhin).

Le présent règlement sportif s'applique à toutes les participantes inscrites à cet événement.

1. ÉPREUVES

Deux parcours au choix sont proposés :

13 km (450 d+) : nées en 2010 et avant. (16 ans dans l'année)

20 km (740 d+) : nées en 2008 et avant. (18 ans dans l'année)

Il est à noter que le parcours peut être modifié en cas d'avis communal, de travaux forestiers ou de bulletin météorologique défavorable.

Le parcours emprunte des chemins et sentiers forestiers de Belmont, de la Perheux, de Solbach, du Haut des Monts.

2. INSCRIPTIONS / PARTICIPATION

La participation au « Trail de la Tour » est réservée uniquement aux femmes à partir de 18 ans et soumise à l'inscription d'une équipe de 2 participantes.

L'événement est ouvert aux coureuses licenciées et non licenciées majeures.

Chaque membre de l'équipe devra impérativement joindre à son inscription (sur la plateforme LE-SPORTIF.COM) sa licence de l'année en cours, ou de la course à pied hors stade en compétition » datant de moins d'un an.

Seules les licences délivrées par la FFA, UFOLEP FFCO, FFPM, UNSS, UGSEL, SPORT POUR TOUS sont valables

ou

pour les majeurs, une attestation de parcours prévention santé : <https://pps.athle.fr/>

La participation est ouverte à toutes à partir de 18 ans révolus pour le parcours long du Trail de la Tour 20 km sur présentation d'un PPS.

Pour le petit parcours du Trail de la Tour 13 km il est autorisé pour les jeunes ayant 16 ans révolus sur présentation d'un PPS valide et une autorisation parentale est obligatoire pour tous les coureurs mineurs.

Selon les règles en vigueur de la commission des courses hors stade, les cadets (16-17ans) ne peuvent parcourir plus de 15 km en compétition, les juniors (18-19ans) sont limités à 25 km.

Motifs de non-validation d'une inscription : PPS non valide

Les inscriptions se déroulent EXCLUSIVEMENT sur la plateforme d'inscription de WANATIME : <https://www.wanatime.fr/> avec paiement en ligne sécurisé.

Les inscriptions par internet seront clôturées, une fois le quota de dossards atteint.

Les inscriptions sont limitées à 245 équipes de 2 participantes. Clôture des inscriptions le lundi 7 septembre 2025 à 00H00. Aucun accusé de réception n'est adressé, merci de vérifier votre inscription sur le site <https://www.wanatime.fr/>

3. TARIF

Petit Parcours : 22 € par participante soit 44€ par équipe.

Grand Parcours : 30 € par participante soit 60 € par équipe.

2 € seront reversés par l'organisateur à une cause solidaire.

L'inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement et ce, quel que soit le motif.

4. MODIFICATION - ANNULATION

Selon les conditions météorologiques et les contraintes administratives, les parcours pourront être modifiés et la course pourra être annulée sous avis préfectoral sans condition de remboursement.

5. DÉPART / ARRIVÉE / DOSSARDS

Le retrait des dossards : **dimanche 13 septembre 2026 à partir de 8h à la Maison du Temps libre à Belmont.**

Tous les départs et arrivées auront lieu à la Maison du Temps Libre de Belmont

Départ des courses :

- 9H : Départ du 20 km
- 9H30 : Départ du 13 km

Le briefing est OBLIGATOIRE

Grand parcours : 8h50

Petit parcours : 9h20

Attention :

Les coureurs sans dossard, les engins roulants, motorisés ou non, sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux de l'organisation. Les accompagnateurs et suiveurs ne sont pas autorisés, sous peine de disqualification de l'équipe.

6. KILOMÉTRAGE / BALISAGE / CHRONOMÉTRAGE

Le kilométrage sera indiqué tous les 5 km.

Le balisage est assuré par des fanions, de la rubalise ou des fléchages au sol. L'arrivée sera jugée par chronométrage électronique par la **société WANATIME**.
L'arrivée sera validée si les 2 membres de la même équipe franchissent ensemble la ligne d'arrivée.

7. MATÉRIEL CONSEILLÉ ET RAVITAILLEMENT

Petit parcours : Téléphone, Gobelet

Grand parcours : couverture de survie, téléphone, gobelet, sac hydratation ou gourde, barre de céréale ou une compote ou un fruits (selon sa préférence)

Ravitaillement :

Petit et Grand parcours : 8ème km, Col de la Perheux et à l'arrivée en liquide et solide.

Aucun gobelet en plastique ne sera fourni sur le ravitaillement. Les participantes devront être en possession de leur propre contenant.

8. CHARTE ENVIRONNEMENTALE

La nature, respectons-la ! Elle ne nous appartient pas.

L'association « Raid2Vous » s'engage et demande à chaque participante de respecter l'environnement, les espaces naturels protégés. Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition au ravitaillement et à l'arrivée. Toute personne ne respectant pas ces règles sur tout le parcours, au départ, à l'arrivée, sera disqualifiée et ne sera pas visible dans le classement.

L'association « Raid2Vous » s'engage également à sensibiliser les participantes et accompagnateurs à la cueillette sauvage et au respect de la faune et la flore du massif du Champ du Feu.

9. SÉCURITÉ

Premier secours : une équipe de la protection civile 67, (vice président Hervé Bigorne) et une infirmière assureront la sécurité sanitaire des participantes durant toute la course.

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril les participantes, et d'arrêter sur avis médical, toute participante présentant des signes de défaillance physique.

- Chaque participante s'engage à respecter le Code de la Route lorsque le parcours croise une voie ouverte à la circulation. Des personnes habilitées les aideront en ce sens.

Chaque coureur engage sa propre responsabilité en cas de manquement à ces règles.

L'association mettra en place toutes les mesures préventives selon les annonces gouvernementales en vigueur au moment de l'événement.

10. BARRIÈRE HORAIRE

Petit parcours : 12h30

Grand parcours : 13h

Un VTT accompagnera la dernière équipe participante à la course.

11. RÉCOMPENSES

Un goodies sera remis à toutes les équipes lors du retrait des dossards.

Une récompense sera remise aux 3 premières équipes au scratch et à la dernière équipe arrivée de chaque parcours.

Présence obligatoire à la remise des récompenses pour le retrait des lots. Aucun lot ne sera envoyé ou donné ultérieurement. La remise des lots se fera à la maison du temps libre à **partir de 12h**. Toutes les récompenses non retirées seront attribuées par tirage au sort pour les coureurs encore présents.

12. DROITS À L'IMAGE

Les participantes autorisent l'organisateur de la course, ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles elles pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au « Trail de la Tour » sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

13. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78 – 17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part (par courrier indiquant votre nom, prénom, adresse et n° de dossard), vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs et vous pourrez être amenés à recevoir des propositions de leur part.

14. ACCIDENTS / VOL

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou au non-respect des recommandations de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.

15. ARBITRAGE

Les litiges seront réglés par le directeur de course.

En cas de contestation, les décisions du directeur de course sont sans appel.

16. ASSURANCE / RESPONSABILITÉ

- L'événement est couvert par une assurance Responsabilité Civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participantes.

- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe à chaque participante de s'assurer personnellement.

- En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

- En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation ne peut être engagée.

17. ANIMAUX

La présence d'animaux de compagnie n'est pas autorisée par l'organisation.

18. CONSIGNES / SANITAIRES

Si les mesures sanitaires en vigueur au moment de l'événement le permettent, une consigne sera mise à disposition des équipes à la Maison du Temps libre à Belmont, le cas échéant, les participantes devront prendre leur disposition pour stocker leurs affaires.

19. CO-VOITURAGE

L'organisateur invite vivement les participantes à co-voiturer.

20. HÉBERGEMENT

Pour trouver un hébergement, vous pouvez vous renseigner auprès de l'Office de Tourisme de SCHIRMECK.

21. CONTACTS ORGANISATEURS

- **Organisatrice : Hélène Sempé 06 64 26 65 74**

Toute participante au « Trail de la Tour » reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et à en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification.